



## ATD QUART MONDE

### MOUVEMENT INTERNATIONAL ATD QUART MONDE

Fondé par  
le Père Joseph Wresinski  
(1917-1988)

Association régie  
par la loi de 1901

ONG ayant le statut  
consultatif auprès de  
l'Ecosoc, de l'Unesco  
de l'Unicef, du BIT et  
du Conseil de l'Europe

### INTERNATIONAL MOVEMENT ATD FOURTH WORLD

Founded by  
Father Joseph Wresinski  
(1917-1988)

NGO in consultative  
status with Ecosoc  
Unesco, Unicef, ILO and  
the Council of Europe

### MOVIMIENTO INTERNACIONAL ATD CUARTO MUNDO

Fundado por el  
Padre Joseph Wresinski  
(1917-1988)

ONG dotada de  
estatuto consultativo  
con Ecosoc, Unesco  
Unicef, OIT  
y el Consejo de Europa

Délégation Générale  
Office of the Director General  
Delegación General

107, avenue  
du Général Leclerc  
F-95480 Pierrelaye  
France

Tél. : +33.(0)1.34.30.46.10  
Fax. : +33.(0)1.30.36.22.21

dg@atd-quartmonde.org

Web :  
www.atd-quartmonde.org

Vendredi 20 mars 2009

Mesdames et Messieurs les participants du G20,

Nous sommes particulièrement préoccupés du fait que, face à la crise économique et financière qui frappe l'ensemble du monde, beaucoup de signes nous montrent que les réformes et les plans de relance envisagés visent à protéger en priorité les classes moyennes.

C'est pourquoi nous vous adressons une note comprenant plusieurs principes d'action pour que la lutte contre l'extrême pauvreté soit au coeur des futures réformes et des plans de relance.

Nous demandons que ces réformes aient l'ambition et l'audace d'atteindre les populations en situation de pauvreté extrême, dans un esprit d'équité, pour mettre fin au gâchis humain que représente l'abandon des plus vulnérables. Dans tous les pays du monde, repoussés dans des bidonvilles, délaissés dans des quartiers défavorisés ou bien oubliés dans des zones rurales isolées, ils se trouvent sans perspective d'avenir et sans voix auprès des pouvoirs publics.

A travers leur résistance quotidienne contre l'injustice de la misère, ces familles et personnes ont acquis une expérience et un savoir uniques et indispensables pour que l'égalité de dignité de tous les êtres humains soit respectée.

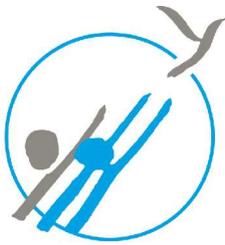
Cette crise est un rendez-vous historique entre tous les participants du G20 et les plus défavorisés. Pouvons-nous compter sur vous pour que ceux-ci soient partie prenante dans les réformes que vous allez élaborer ? « Là où se prépare l'avenir d'une nation ou d'une communauté internationale, il importe que les plus défavorisés en soient partie prenante. S'ils ne le sont pas aujourd'hui, au temps des projets, ils ne le seront pas demain au temps des changements. »<sup>1</sup>

Si la communauté internationale et les Etats parviennent à créer des politiques globales et cohérentes, avec comme mesure la qualité de vie du plus pauvre et du plus exclu de leurs membres, elles protégeront également les populations qui risquent de tomber dans l'extrême pauvreté lorsque des crises apparaissent.

Nous vous prions de recevoir l'expression de toute notre considération.

  
Eugen Brand  
Délégué général

<sup>1</sup> Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement ATD Quart Monde (1917-1988)



**La lutte contre la grande pauvreté, objectif central d'une refonte des politiques menées par les Etats et la communauté internationale**

**Pour les personnes les plus pauvres, la crise dure depuis très longtemps.**

Parce que la crise frappe le coeur du système financier et économique, le monde réagit et se mobilise alors que, depuis des décennies, au Sud comme au Nord, des millions de familles se trouvent tous les jours entre la survie et la mort prématurée, mort de faim, de violence, d'abandon par manque de tout.

La crise financière vient s'ajouter aux crises écologiques, à la crise alimentaire, à la montée des nationalismes et de la violence. S'en remettre à la seule croissance, issue du libre jeu des marchés, pour assurer le bien-être de tous et éradiquer la grande pauvreté mène à l'impasse dans laquelle les sociétés se trouvent aujourd'hui.

**Il faut repenser l'avenir du monde sur d'autres bases éthiques que celles qui ont prévalu depuis ces décennies.**

Amartya Sen<sup>1</sup> dénonce le fait que le développement repose sur une vision beaucoup trop matérialiste. Il doit plutôt être conçu comme un accroissement des libertés individuelles et des possibilités de choisir la vie que chacun souhaite. De même, Paul Bouchet<sup>2</sup> déclare : « La primauté éthique impose que l'ordre juridique international soit subordonné au droit suprême qui est le respect de l'égalité de tous les êtres humains. »

**Des changements structurels sont indispensables. Il est nécessaire de prendre en compte « l'impact de la crise sur les pays en développement et sur les pauvres partout »<sup>3</sup>, donc d'intégrer dans l'économie l'objectif de l'emploi décent, de la lutte contre l'extrême pauvreté et d'une économie respectueuse de l'environnement. Il convient de mettre fin au désordre juridique du monde et d'inscrire dans les statuts de la Banque Mondiale, du FMI et de l'OMC l'obligation de respecter et de promouvoir, par leurs politiques, les pactes et conventions en matière de droits de l'homme. Les questions de la fiscalité et de l'accès aux services de base devront être abordées. L'OIT, par exemple, avec ses conventions et ses normes doivent contrebalancer le prestige, les pouvoirs et les financements dont disposent le FMI ou l'OMC.**

**La lutte contre l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale doit s'inscrire au cœur de ces réformes et des plans de relance.**

Ces réformes viseront-elles prioritairement les classes moyennes ou prendront-elles en compte toutes les populations de tous les pays ? Seules des politiques globales qui ont pour ambition d'atteindre les plus vulnérables permettront de lutter réellement contre les discriminations et la stigmatisation dont sont victimes les personnes qui aujourd'hui ne bénéficient que des seules politiques d'urgence et d'assistance.

Les réformes doivent aborder l'ensemble des risques de pauvreté<sup>4</sup>. Afin qu'elles aient un caractère global, on ne peut pas se contenter d'une définition de la pauvreté du type : « moins de 1,25 dollar par jour ». Il est nécessaire de prendre en compte les situations d'extrême pauvreté à l'intérieur de la pauvreté en général, comme le fait la définition proposée par Joseph Wresinski<sup>5</sup>.

*"La [pauvreté en général] est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins grave et définitive. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible."*

**Pour toutes ces politiques, les plus pauvres ont une contribution essentielle à faire à cause de leur expérience de résistance à la misère.**

Pour ce faire il est indispensable de promouvoir de nouvelles formes de gouvernance et de participation, aux niveaux local, national et international, car ces populations sont souvent sans état civil et mal représentées.

\* \* \*

**Si la communauté internationale et les Etats sont capables de créer des politiques globales et cohérentes de lutte contre l'extrême pauvreté, elles protégeront également les populations en risque de tomber dans l'extrême pauvreté lorsque des crises apparaissent.**

**Référence :**

Ouvrage collectif : « *Eradiquer la misère : Démocratie, mondialisation et droits de l'Homme* » coordonné par Xavier Godinot, Presses Universitaires de France, Paris, novembre 2008.

**Notes :**

- 1 Voir Amartya Sen, *Development as Freedom*, Oxford University Press, 1999.
- 2 Paul Bouchet, Président d'honneur d'ATD Quart Monde-France, au Premier Forum Mondial des Droits de l'Homme, Nantes (France), 19 mai 2004.
- 3 Miguel d'Escoto Brockmann, Président de l'Assemblée générale des Nations unies, 23 janvier 2009.
- 4 Dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud, de telles politiques devront s'appuyer sur le projet de principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme que le Conseil des droits de l'homme est en train d'examiner (Voir résolution A/HRC/7/L.32 adoptée le 25 mars 2008).
- 5 Définition proposée par Joseph Wresinski, dans le rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », adopté par le Conseil économique et social français (Journal officiel, Avis et rapports du CES, février 1987, p. 25)  
Définition utilisée par Leandro Despouy, rapporteur spécial de la Sous-commission des droits de l'homme des Nations unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté (E/CN.4/Sub.2/1996/13 Annexe III) 28 juin 1996